

Identification et référencement des migrants vulnérables dans le cadre du Processus de Puebla



Organisation Internationale pour les Migrations

**Réunion thématique sur les thèmes de l'asile et de la protection
Processus de Rabat, 15-16 Juin 2015, Rabat, Maroc
Agueda Marin
Chargée Senior de Programme Aide aux Migrants**

MIGRATIONS EN AMÉRIQUE DU NORD, EN AMÉRIQUE CENTRALE ET DANS LES CARAÏBES

- Environ 55 million migrants dans la région (environ 25% de l'ensemble des migrants présents dans le monde).
 - Environ 51 millions en Amérique du Nord
 - Environ 2.5 millions en Amérique du Sud
 - Environ 1 million dans les Caraïbes.

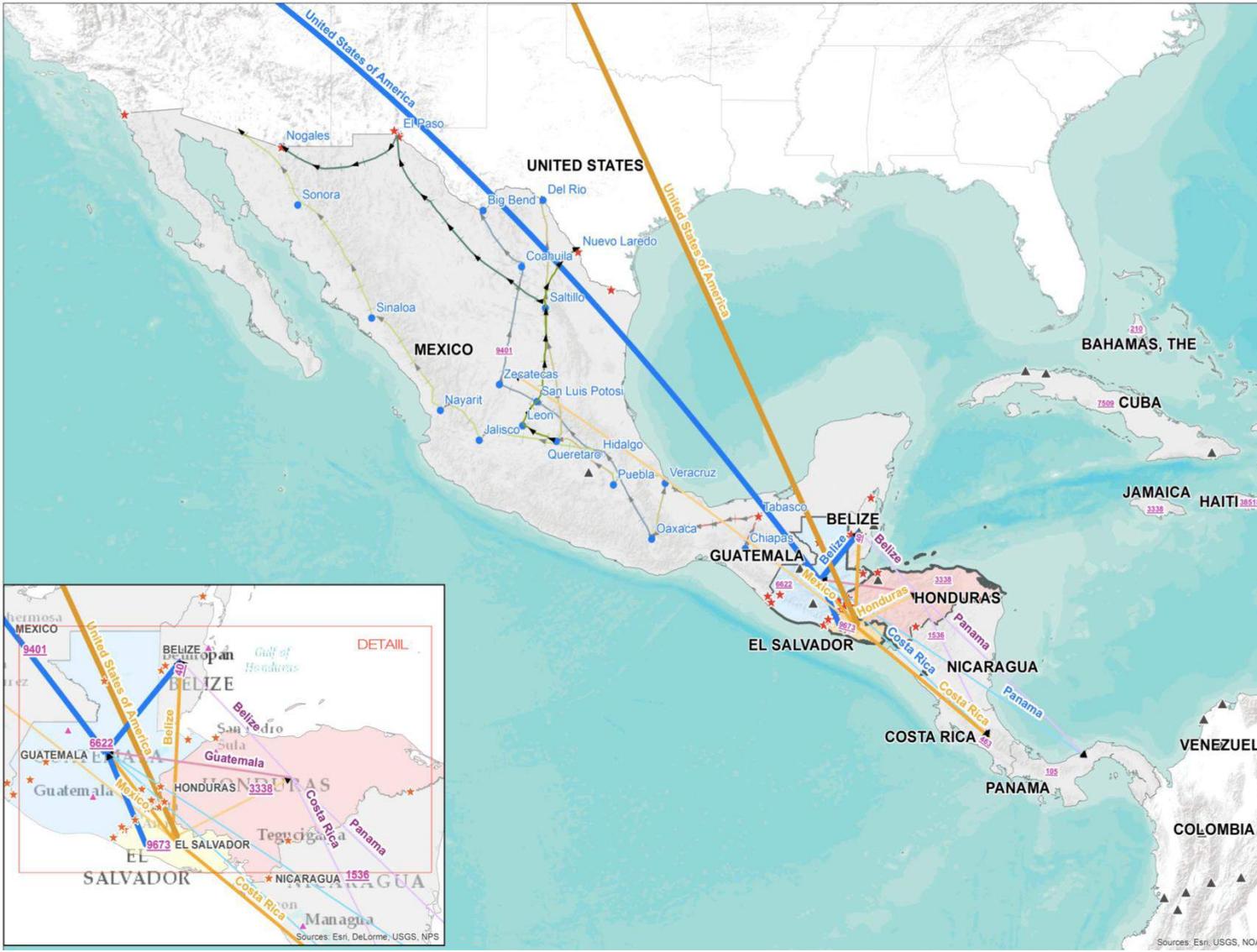


Migrations dans la région

- Les migrations se font majoritairement au sein de la région
- Le plus grand couloir des migrants en transit au monde (Amérique du Sud), 50 différentes nationalités
- La région contient la destination la plus prisée au monde par les migrants, les États Unis, qui accueillent près de 20% de la totalité des immigrants dans le monde.
- La région contient le pays avec le plus grand nombre d'émigrants: Mexico.
- La région représente l'un des plus grands couloirs mondiaux pour le transit de drogues illégales (Sud-Nord) et d'armes (Nord-Sud).
- Trois des dix pays présentant le taux d'homicide le plus élevé au monde.



FLUX MIGRATOIRES

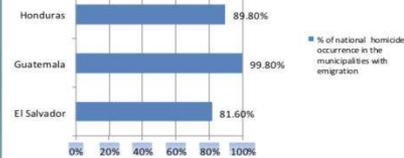


MIGRATION FLOWS:

CENTRAL AMERICA AND NORTH AMERICA

AS OF 20 MAY 2015

Violence, one of the dominant motors for emigration



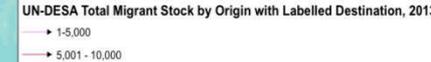
Legend

Mexico-US Informal Migration Train Route

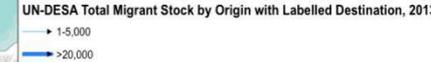
Number of El Salvador Emigrants by Destination
UN-DESA Total Migrant Stock by Origin with Labeled Destination, 2013



Number of Honduras Emigrants by Destination
UN-DESA Total Migrant Stock by Origin with Labeled Destination, 2013



Number of Guatemala Emigrants by Destination
UN-DESA Total Migrant Stock by Origin with Labeled Destination, 2013



- Formal Border Crossing Cities
- Mexico-US Transition Cities
- UNHCR Refugee Camps
- El Salvador
- Guatemala
- Honduras
- Refugees originating from the country

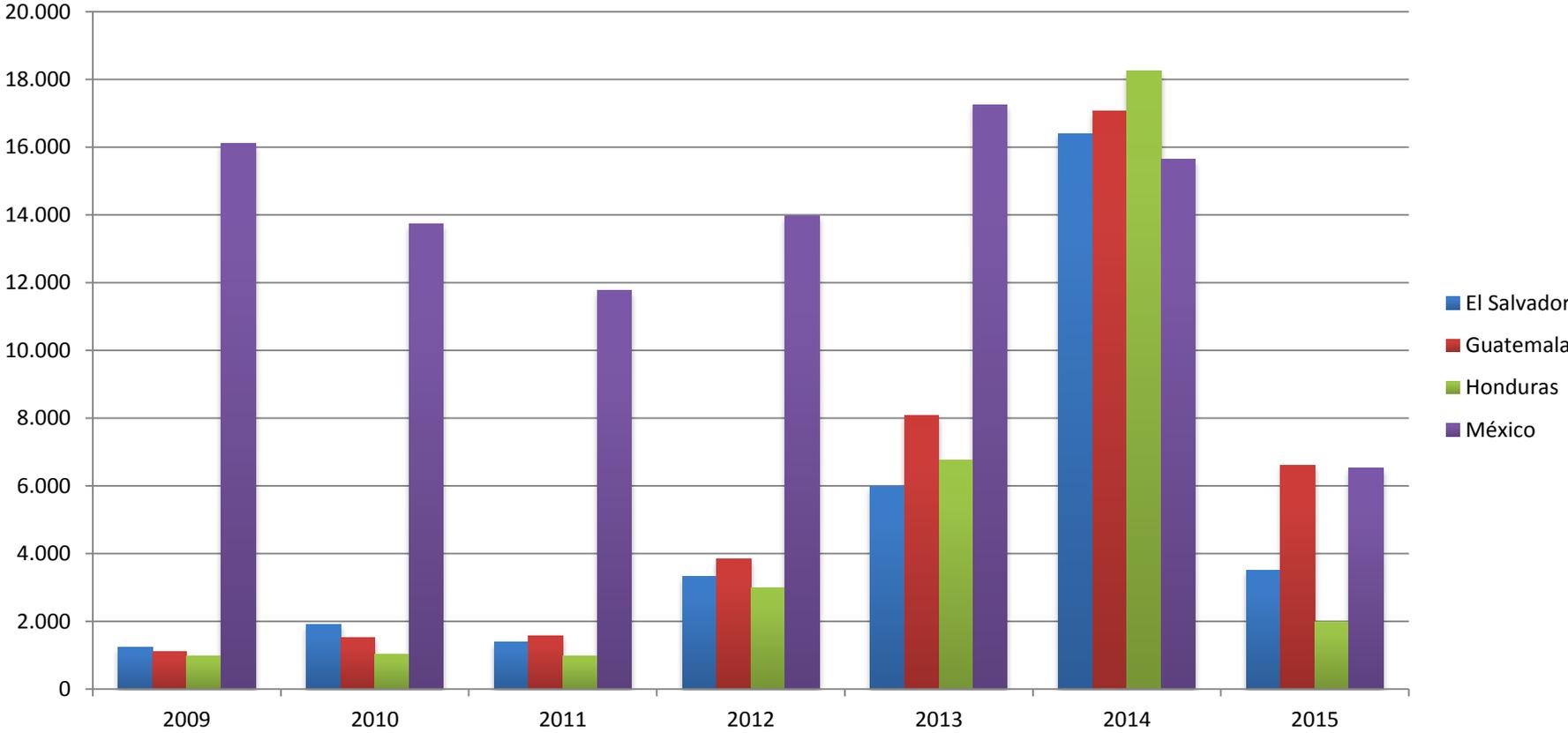
Data Sources: IOM, OCHA, Pew Research Center, UN-DESA, UNHCR, US Customs and Border Protection
Feedback: dtmsupport@iom.int

Défis majeurs en termes de protection

- Flux croissants d'enfants non-accompagnés et de familles
- Implication croissante du crime organisé dans les abus et crimes commis contre les migrants
- Capacités limitées pour identifier et assister les personnes vulnérables au milieu de flux mixtes
- Politiques publiques en place limitées vis à vis du retour et de l'assistance à la réintégration



Enfants non-accompagnés interceptés aux États Unis



PROJETS MAJEURS DE L'OIM RELATIFS À L'ASSISTANCE AUX MIGRANTS

(Sur un total de 91)



Renforcer la protection des migrants vulnérables en Amérique Centrale

Augmenter les capacités d'accueil pour assister le retour des enfants

Prévenir la violence envers les femmes en Amérique Centrale

Renforcer la capacité du gouvernement à fournir une assistance à la réintégration

Prévenir les risques liés à la migration irrégulière

Caraïbes:

- Retours volontaires assistés depuis l'Europe
- Renforcer les capacités de prosécution du trafic
- Protéger les migrants vulnérables en République Dominicaine



**Système
d'intégration
de
l'Amérique
Centrale
(SICA)**

**Conférence
régionale sur les
migrations
(Processus de
Puebla)**



Conferencia Regional sobre Migración (CRM)
Regional Conference on Migration (RCM)
Conférence Régionale sur les Migrations (CRM)

La Conférence Régionale sur les Migrations (CRM ou “Processus de Puebla”)



Plan d'action de la CRM

- Il s'articule autour de trois grands thèmes:
 - Politiques et gestion des migrations
 - Droits de l'homme
 - Migrations et développement
- Même si les décisions de la CRM ne sont pas contraignantes, elles fournissent un cadre à une coopération régionale continue.

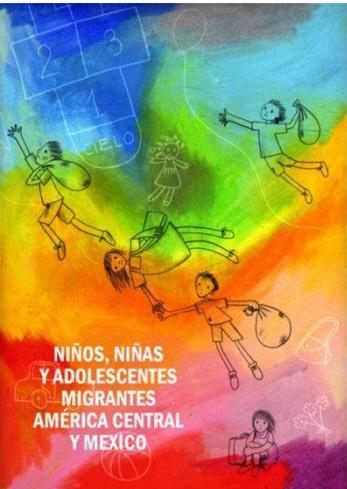
Structure



*Renforcer les capacités en matière de protection
des migrants se trouvant en situation de
vulnérabilité*

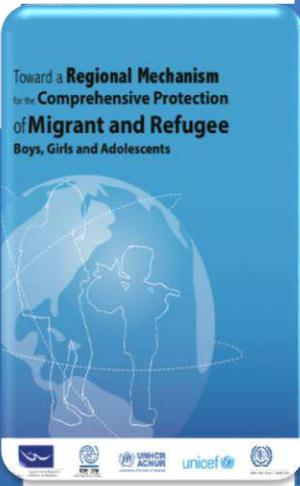


- Favoriser la création de groupes de travail spécialisés sur le sujet des enfants et mineurs non-accompagnés dans le cadre de la CRM



Premier séminaire sur les enfants migrants (2012)
Élaboration de plans d'action nationaux

Second séminaire régional sur les groupes adhoc et les mécanismes de protection régionaux. (2013)



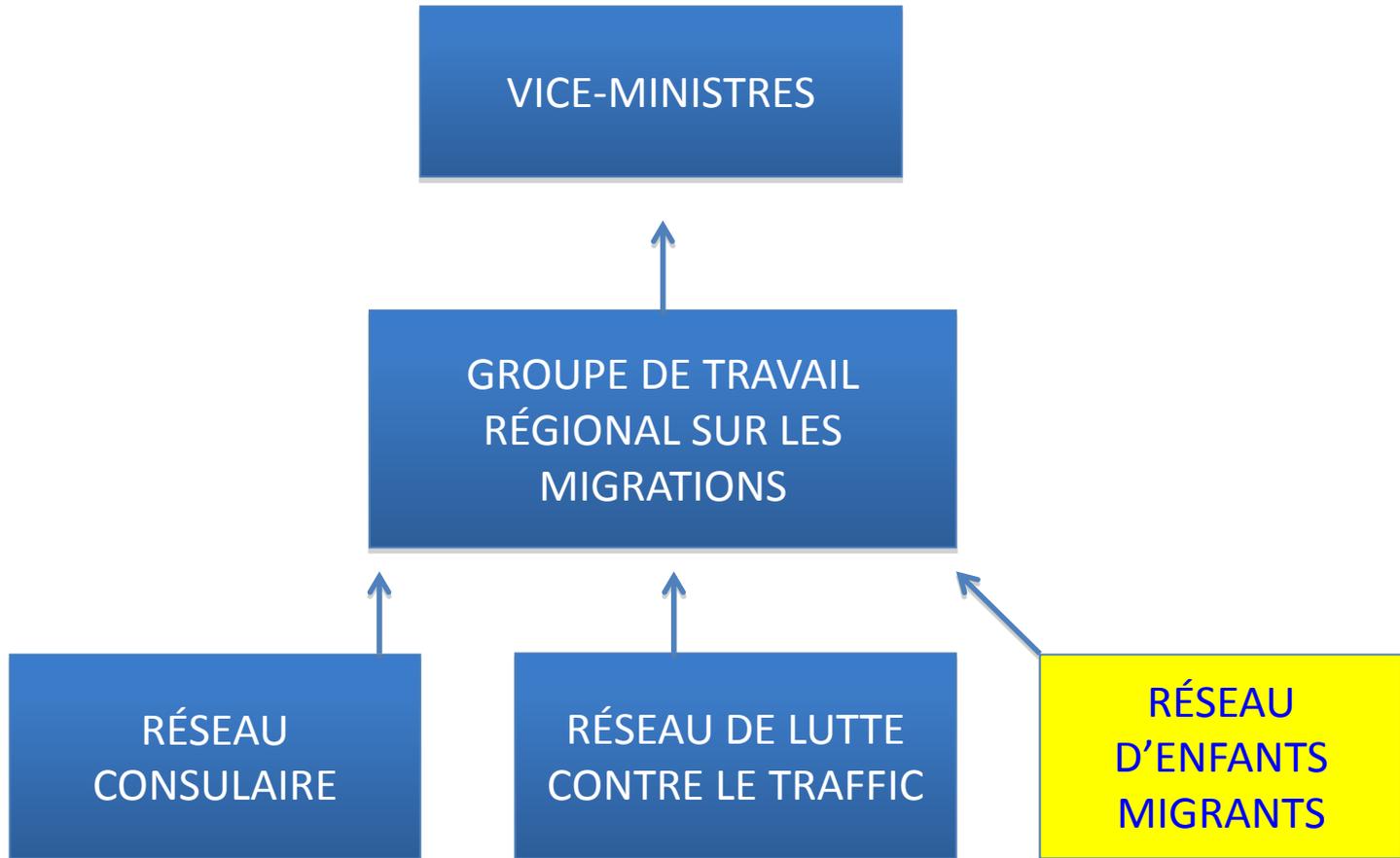
La première réunion du groupe Adhoc donne lieu à la rédaction d'un plan national

La seconde réunion propose de rendre le groupe permanent

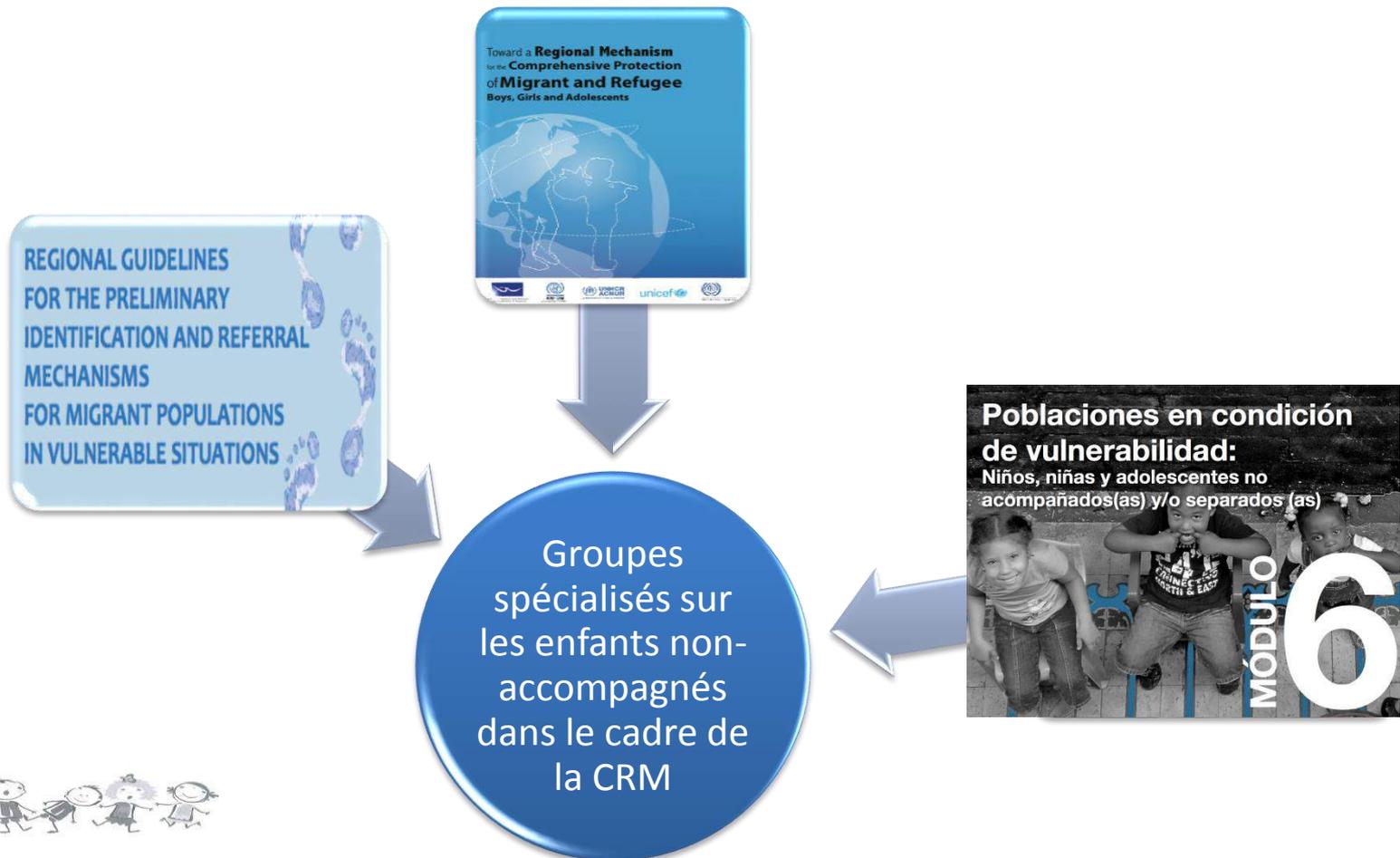
↓
Afflux d'enfants non accompagnés originaires d'Amérique Centrale et du Mexique aux USA

La CRM approuve un Groupe Adhoc et un ensemble de principes (June 2014)

Structure de la CRM



Les enfants non-accompagnés comme l'un des groupes les plus vulnérables de migrants



UN EXEMPLE DE COOPÉRATION RÉGIONALE: *Directives régionales pour l'identification préliminaire des profils et des mécanismes de référencement des migrants en situation vulnérable*

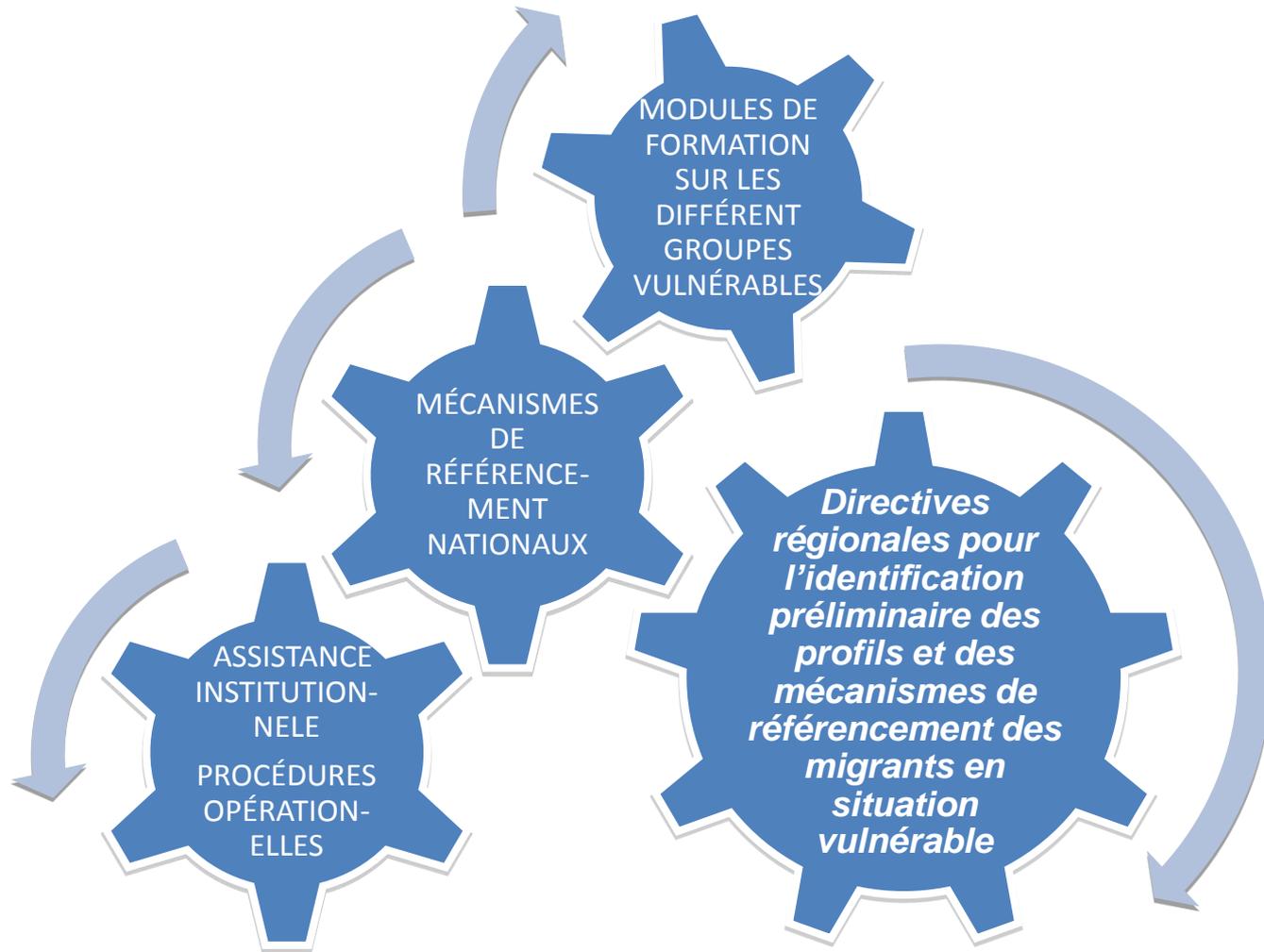
LINEAMIENTOS REGIONALES
PARA LA IDENTIFICACIÓN
PRELIMINAR DE PERFILES
Y MECANISMOS
DE REFERENCIA DE POBLACIONES
MIGRANTES EN CONDICIÓN
DE VULNERABILIDAD



Conferencia Regional sobre Migración
Regional Conference on Migration



APPROCHES MULTIPLES



COURS D'INTRODUCTION SUR LA PROTECTION DES MIGRANTS VULNÉRABLES

9 MODULES EN 2 LIVRES



Modules:

- ✓ Un portant sur la facilitation de formations
- ✓ Un portant sur le cadre international des droits de l'homme
- ✓ Six portant sur chacun des groupes vulnérables



- ✓ Module final: Identificación diferenciée et mécanismes de protection

DIRECTIVES

- Approche basée sur les droits de l'homme pour adresser les besoins différenciés issus des flux mixtes
- Réponse normative et opérationnelle des autorités en termes de gestion des migrations



Phases des directives régionales

DÉTECTION	BESOINS URGENTS	RÉFÉRENCIEMENT /ORIENTATION VERS UNE ASSISTANCE SPÉCIFIQUE
<p>Commence dès le premier contact</p> <p>Évaluer la vulnérabilité</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Besoins urgents2. Conditions d'interview3. Divulcation d'informations4. Évaluation des risques imminents5. Détermination du profil de vulnérabilité	<ol style="list-style-type: none">1. Itinéraire de chaque profil2. Options de protection3. Référencement selon chaque type de vulnérabilité

Conditions de mise en place

- ✓ Créer des procédures standards d'opération pour chaque pays
- ✓ Formation systématique du personnel clé entrant en contact avec les migrants
(L'OIM a récemment tenu un séminaire régional avec des fournisseurs de services directs dans le cadre de la CRM et en coordination avec le HCR)
- ✓ Répertoire des ressources disponibles remis à jour, par des fournisseurs de services gouvernementaux et non-gouvernementaux: nom, contact, type de service fourni, couverture régionale.
- ✓ Favoriser les accords nationaux pour coordonner l'assistance et la gestion des cas.



Meilleures pratiques

PROTOCOLO DE ACTUACIÓN EQUIPO PARA SITUACIONES MIGRATORIAS ESPECIALES



1. **Costa Rica:** Création d'un groupe de travail pour assister les migrants hautement vulnérables – **ESME**
 - Dirigé par la direction des migrations
 - Rejoint par les ministères orientés vers les services, y compris par le ministère des affaires étrangères.
 - Rôle: Activer des mécanismes pour identifier les cas, les référencer aux agences appropriées et suivre la gestion des cas
2. Mexico: L'interview est maintenant obligatoire en tant que composante des procédures des délégués migratoires dans le Sud du Mexique

Leçons retenues

- Planification à long terme et engagement
- Approches ascendantes et descendantes
- Encouragement de la co-responsabilité entre les États Membres
- Adhésion et approbation des États Membres
- Collaboration interorganisationnelle, ex. OIM-HCR
- Pas une initiative isolée; Concue dans un effort pour accroître la protection des migrants vulnérables



CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES MIGRATIONS OU PROCESSUS DE PUEBLA

**LIGNES DIRECTRICES QUANT À
L'IDENTIFICATION ET AU
RÉFÉRENCIEMENT DES MIGRANTS
VULNÉRABLES ET DES RÉFUGIÉS**

Luis Diego Obando



DÉTECTION

INDICATEURS DE DÉTECTION

La détection commence lors de la première rencontre entre l'officier compétent et le migrant.

- Demandent expressément de l'aide ou une forme de protection
- Garçons, filles et adolescents, spécialement ceux qui sont non-accompagnés ou séparés;
- Sont physiquement ou mentalement handicapés et sont non-accompagnés.
- Montrent des problèmes de santé physique évidents (déshydratation, malnutrition, faiblesse extrême, hémotomes, blessures

- **Sont contrariés ou en état de choc; désorientation, peur, anxiété, pleurs;**
- **Sont suspectés d'être sous les effets d'une drogue ou d'une médication;**
- **Migrants extra-continentaux dans des situations de vulnérabilité évidente ou avec lesquels il n'est pas possible de communiquer clairement;**
- **Sont soupçonnés d'être contrôlés ou surveillés par la personne les accompagnant, y compris dans les situations où la communication se fait par l'intermédiaire d'une personne tierce.**
- **Manifestent ou expriment le fait de ne pas savoir dans quel pays ils se trouvent.**

Non-refoulement

- Si une personne présente l'une ou plusieurs des caractéristiques précédemment mentionnées, le principe de non-refoulement est appliqué (même dans le cas des détenteurs de documents de voyage faux ou falsifiés, de l'absence de documents de voyage ou si c'est une autre personne qui détient leurs documents de voyage).
- Ce principe comprend le non-renvoi aux frontières aériennes, terrestres et maritimes, le non retour ou la non déportation vers le pays d'origine ou de résidence ou vers le pays de transit précédent jusqu'à ce qu'il est été établi si la personne en question correspond au profil d'une personne nécessitant protection et assistance.

**ATTENTION PORTÉE AUX
BESOINS URGENTS**

Besoins urgents

- Le premier contact doit commencé par la question suivante:
- *“Êtes vous dans un état de santé urgent ou présentez vous le moindre état nécessitant un traitement immédiat?”*
- Si un migrant nécessite un soin médical d'urgence, la priorité est d'orienter cette personne vers l'établissement de santé approprié. Une fois que les besoins urgents ont été satisfaits, le processus d'identification peut continuer.

Exigences pour l'entretien de premier contact

- Le recours à un interprète dans le cas où la personne interrogée ne comprend pas ce qu'on lui demande ou n'est pas capable d'exprimer ses réponses de façon appropriée. Dans de tels cas, le processus d'entrevue doit s'arrêter jusqu'à ce qu'un interprète soit présent. Lors de ce délai, la personne doit recevoir assistance et protection dans un endroit approprié.
- Un endroit approprié pour procéder à l'entrevue, de manière individuelle, dans le respect de la vie privée.
- L'officier menant l'entrevue doit de préférence avoir été formé quant à la mise en place des procédures et protocoles d'identification et de référencement.

Transmission d'informations

- Les enquêteurs doivent se présenter en donnant leurs noms et prénoms et informer la personne interrogée de l'objet des questions qui vont lui être posées.
- Lever les doutes et répondre aux questions de la personne interrogée au regard de sa situation.
- Formuler les questions basées sur les instructions pour la conduite d'un entretien et la collecte d'information, jointes en annexe à ce document.

Évaluation des dangers imminents

- Si le migrant est dans une situation de danger imminent, le processus d'entretien ne doit pas continuer.
- Afin d'établir si un danger imminent existe, posez la question suivante:

Êtes vous persécutés ou faites vous l'objet d'une viligence au moment présent? Par qui?

Évaluation des dangers imminents

- Si la réponse est “Oui” ou si l’enquêteur suspecte l’existence d’un tel danger, la personne doit être immédiatement référencée à une institution compétente garantissant sa protection (forces de police, bureau pour la protection des victimes ou autre institution compétente – pour femmes, garçons, filles et adolescents si nécessaire).
- À partir de ce moment, cette institution assume la responsabilité de poursuivre le processus d’identification.
- Si aucun danger imminent n’est détecté, le processus d’identification peut continuer.

Détermination du profil

- **Pour déterminer l'existence d'un profil de vulnérabilité, l'étape suivante consiste à mener un entretien personnel. Le questionnaire joint en annexe peut être utilisé à cet effet.**
- **Lors de la détermination des profils, il faut tenir compte du fait que différents profils ne n'excluent pas les uns les autres. Une personne peut correspondre à plusieurs profils en même temps, et par là même présenter des besoins multiples.**

Le profil de la victime, ou de la victime potentielle, de la traite des personnes

- ✓ A reçu une offre d'emploi ou d'éducation mais ne sait pas où il/elle va travailler ou étudier, ou qui l'a employé(e), ou qui est à l'origine de cette offre.
- ✓ La personne à l'origine de l'offre a facilité les moyens de transfert, y compris l'obtention de documents de voyage.
- ✓ La personne transférant ou recevant le migrant détient les documents d'identité et de voyage de ce dernier.
- ✓ A été l'objet de contrôle et/ou de surveillance.
- ✓ A été constamment menacé(e), lui/elle même ou sa famille.

- ✓ A été forcé(e) de travailler dans une activité autre que celle promise au départ par l'employeur ou sous des conditions différentes que celles offertes et contre son gré;
- ✓ A été forcé(e) de travailler pour rembourser une dette;
- ✓ A été sujet(te) a une situation d'exploitation;
- ✓ A été contraint(e) de participer à des activités illégales;
- ✓ A fait l'objet d'abus physique, sexuel et/ou psychologique pour rester dans un état de assujettissement et de contrainte;
- ✓ A été enlevé(e) au lieu d'origine avant d'être transféré et exploité;
- ✓ Une tierce personne a tiré avantage d'une situation

Le profil du migrant non accompagné or séparé Garçon, fille et adolescent

- ✓ Voyage seul ou séparé;
- ✓ Un adulte qui n'est pas autorisé à être son gardien voyage avec elle/lui or l'accompagne;
- ✓ A été la victime d'une violation de ses droits (vol, viol, mauvais traitement, exploitation ou autres).

Le profil d'un réfugié/demandeur d'asile

- ✓ A été forcé de quitter son pays d'origine en raison ***d'une crainte bien fondée de persécution du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe sociale ou de ses opinions politiques*** ou parce que la vie, la sécurité ou la liberté de cette personne ont été menacées par un climat de violence générale, une agression étrangère, un conflit interne, des violations massives des droits de l'homme ou par d'autres circonstances qui ont sérieusement troublé l'ordre public;
- ✓ Demande le statut de réfugié;
- ✓ Exprime la crainte de retourner dans son pays d'origine ou d'être persécuté(e).

Profilage des réfugiés potentiels

- N'est pas une Détermination du Statut de Réfugié
- Est une première évaluation pour identifier les demandeurs d'asile et les orienter vers le système de prise en charge de l'asile de manière adéquate.
- Les officiers "de premier contact" ne se substituent pas aux "officiers arbitres du droit d'asile".

Le profil d'un migrant confronté à une autre situation de risque

- ✓ Le voyage a été long et a mis l'intégrité physique et émotionnelle du migrant en danger;
- ✓ Le migrant a été sujet d'une agression, d'un vol, de violence sexuelle, de mauvais traitements, d'un enlèvement, d'une extorsion etc.;
- ✓ Ne parle pas la langue locale et ne connaît pas les coutumes légales;
- ✓ Est bloqué(e), déraciné, sans aucune possibilité de communiquer et sans aucune ressource;
- ✓ A été le sujet d'un déplacement forcé en raison d'une catastrophe naturelle ou de facteurs climatiques.
- ✓ Une femme voyage seule, enceinte et sans aucune ressource pour la supporter – spécialement dans le cas des adolescentes.
- ✓ Souffre de malnutrition, d'insolation, de blessures graves en raison des conditions dangereuses du voyage.
- ✓ A été sujet(te) à un réseau de trafic de migrants.
- ✓ Est malade ou a souffert de blessures est handicapé(e)

**RÉFÉRENCIEMENT POUR UNE
PROTECTION SPÉCIFIQUE ET
UNE ASSISTANCE
ATTENTION PRÊTÉE AUX
BESOINS URGENTS**

Les actions suivantes doivent être mises en place dans tous les cas où l'un voire plusieurs des profils a/ont été identifié(s).

- **Apport d'une forme de protection migratoire ou d'un statut personnel empêchant l'expulsion, le refoulement ou la déportation.**
- **Satisfaction des besoins de base si nécessaire: alimentation, vêtements, abris, hygiène personnelle etc.**

Lignes spécifiques

- **Enfants non accompagnés ou séparés**

Doivent être référencés aux institutions gouvernementales compétentes en charge d'apporter protection et assistance. Si le garçon, la fille ou l'adolescent est un réfugié ou un(e) demandeur/se d'asile, l'institution compétente en charge de déterminer le statut de réfugié doit être également prévenue.

Lignes spécifiques

- Enfants voyageant avec leurs parents

Pour les garçons, filles et adolescents voyageant avec leurs parents ou accompagnés de tout autre adulte – autorisé ou non – qui sont en péril ou en danger (hématomes, malnutrition sévère, peur, toxicomanie ou sédation, sans un quelconque documents, etc.), l'institution compétente en charge de protection des enfants dans le pays doit également être prévenue.

Lignes spécifiques

- **Victimes de la traite**

L'institution gouvernementale compétente doit être prévenue immédiatement. En pareils cas, la protection être placée au dessus du risque de concrétisation de la menace ou de revictimisation de la part des réseaux de traite. Si, de surcroît la personne est un(e) réfugié(e) ou un(e) demandeur/se d'asile, l'institution compétente en charge de la détermination du statut de réfugié doit être prévenue.

Lignes spécifiques

- **Femmes en péril**

Pour les femmes en péril, l'institution gouvernementale en charge de protection des droits de la femme doit également être prévenue. Si un établissement de cette nature n'existe pas ou n'est pas ouvert 24h/24, les efforts doivent être coordonnés.

Lignes spécifiques

- **Refugiés et demandeurs d'asile**

Les candidats doivent être directement orientés vers l'institution en charge de la détermination du statut de réfugié dans le pays. De plus, la personne doit être informée de l'existence du HCR ou de son In addition, the person should be informed about the existence of UNHCR ou de son organisme d'exécution.

Non détention des migrants vulnérables et des réfugiés

Dans tous les cas, les migrants irréguliers en situations vulnérables ne doivent pas être transférés vers des centres de détention. In all cases, irregular migrants in vulnerable situation. Ceci est une action extrême et de dernier ressort.

Si c'est la seule alternative possible, le séjour doit être aussi court que possible et une forme de protection et d'assistance différenciée doit être offerte.

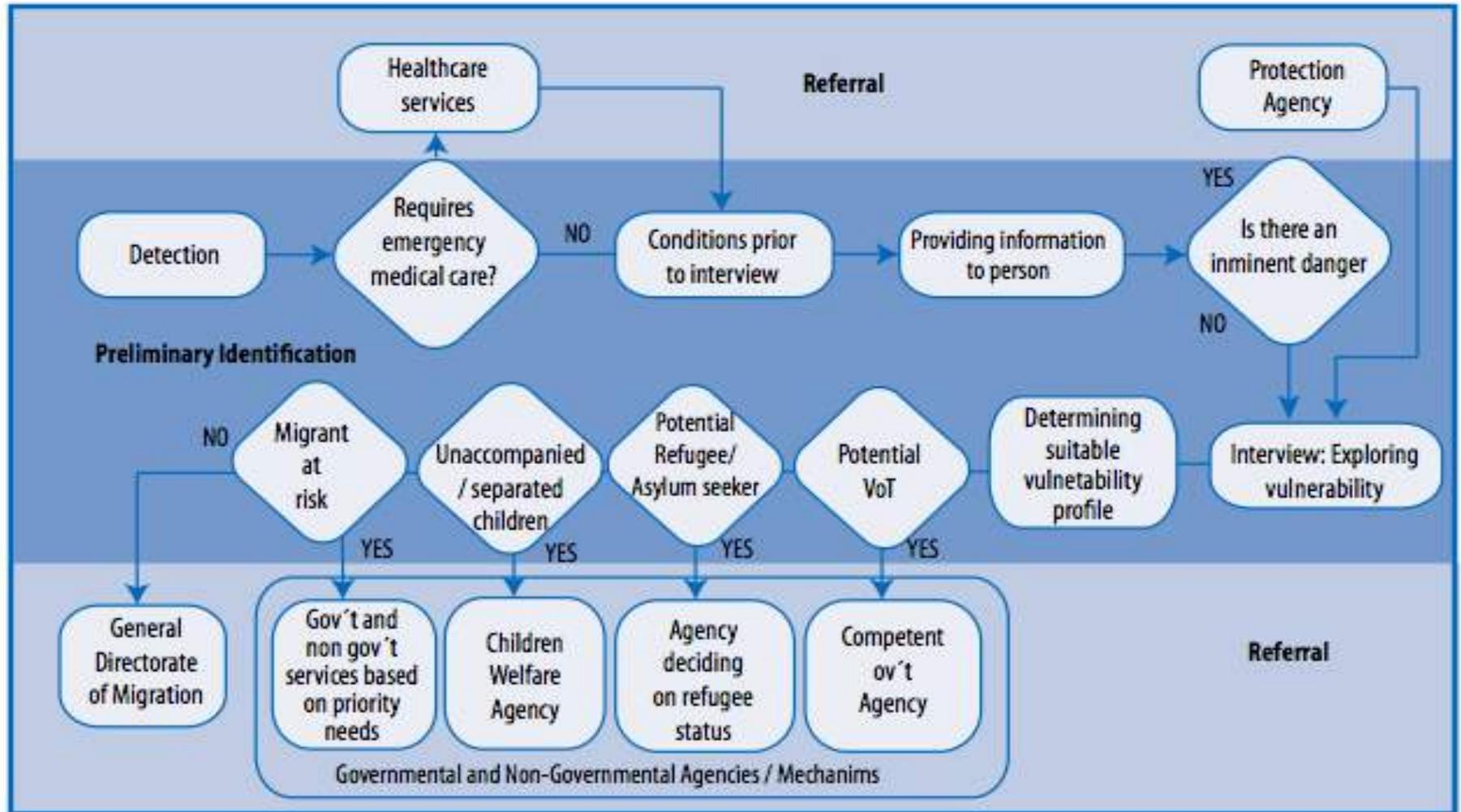
Exigences essentielles à la mise en oeuvre

- ✓ Le développement de protocoles ou de procédures pour la coordination inter-institutionnelle requiert la mise en oeuvre réelle de ces directives, y compris de la mise à disposition des ressources nécessaires à sa mise en oeuvre.
- ✓ Offrir des formations spécialisées et diffuser des informations aux personnels de différentes institutions établissant un contact initial avec les migrants et les réfugiés.

Exigences essentielles à la mise en oeuvre

- ✓ Maintenir un répertoire à jour des institutions publiques et non gouvernementales comportant: le nom de l'institution, une description générale des services offerts, les coordonnées, l'adresse précise.
- ✓ Promouvoir les accords binationaux et régionaux facilitant l'assistance et la protection des populations de migrants en situations vulnérables qui voyagent dans la région.
- ✓ Établir des mécanismes pratiques afin d'assurer le suivi des cas référencés pour assurer une protection et une assistance réelles

DIAGRAM: PRELIMINARY IDENTIFICATION OF PROFILES AND REFERRAL



THANK YOU

Agueda Marin- OIM

Luis Diego Obando- HCR

